



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – ALGÉRIE

LISTE DES DOCUMENTS

EN VUE DE MARIAGE AVEC UN RESSORTISSANT ITALIEN

*Vous allez en Italie en vue de **vous marier avec un ressortissant italien en Italie** et vous ne séjournerez pas plus de 90 jours.*

Documents généraux

- Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**

Télécharger le formulaire en version italienne ou française

- Preuve de l'objet du voyage**

Au choix :

_ Réservations d'hôtel confirmé

_ Titre de propriété ou bail de location d'un logement en Italie

_ Déclaration d'hébergement de la part d'une personne résidant en Italie en joignant :

_ Ressortissants Italiens ou d'un Etat membre de l'Union Européenne : document d'identité

_ Non ressortissant de l'Union Européenne : permis de séjour.

- Avis de publication de mariage à la Commune en Italie**

- Billet aller-retour ou réservation du billet**

- Assurance (photocopie) d'une garantie minimum de 30 000 €**

Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en Italie, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en Italie et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. Elle devra mentionner l'Italie, Schengen ou l'Europe comme zone de couverture.

- Original du passeport**

Avec une validité supérieure d'au moins 6 mois pour un court séjour (15 mois pour un long séjour) par rapport à celle du visa demandé et contenant au moins deux pages vierges afin d'y apposer un visa.

- Photocopie du passeport**



Photocopie des 5 premières pages du passeport et toutes les pages comportant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel date de moins d'un an.

Photographie biométrique

Photo d'identité récente sur fond clair et à visage découvert.

Justificatifs des ressources

- **Pour les salarié(e)s :**

Attestation de travail ou contrat de travail récent (photocopie) (mentionnant le nom, Adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur)

Dans le cas échéant, un document officiel établie par l'employeur ou figure toutes les coordonnées (le nom, adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur).

Trois derniers bulletins de salaire

(Photocopies)

Titre de congé

Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale

Copie légalisé du registre de commerce de l'employeur

(Non requis si société italienne avec filiale en Algérie)

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ; Garantie fidéjusseur bancaire en Italie.

- **Pour les retraité(e)s :**

Attestation de revenus de la Caisse Nationale des Retraites



Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussore bancaire en Italie.*

- **Pour les commerçants :**

Copie légalisée de l'inscription au registre de commerce

(Non requis si société italienne avec filiale en Algérie)

Traduction de l'inscription au registre de commerce en français

Attestation de la CASNOS mise à jour

Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussore bancaire en Italie.*

- **Pour les professions libérales :**

Copie légalisée de la carte professionnelle



Photocopie de la décision d'installation

Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussoire bancaire en Italie.*

- **Pour les gérants :**

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussoire bancaire en Italie.*

- **Pour les agriculteurs :**

Fiche signalétique d'exploitant agricole

Copie légalisée de la carte d'agriculteur

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;



Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;

Garantie fidéjusseur bancaire en Italie.

- **Pour les artisans et les artistes :**

- Copie légalisée de l'inscription au registre de commerce**

(Non requis si société italienne avec filiale en Algérie)

- Traduction de l'inscription au registre de commerce**

(En français)

- Attestation de la CASNOS mise à jour**

- Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel**

- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;

Garantie fidéjusseur bancaire en Italie.

- **Pour les étudiant(e)s :**

- Certificat de scolarité**

- Carte d'étudiant**

- Justificatifs de la situation socioprofessionnelle des parents**

- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**



Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussaire bancaire en Italie.*

- **Sans-Emplois :**

- Justificatif des ressources financières actuelles**

(Certificats de propriété immobilière, rentes viagères, revenus divers)

- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par (au choix):

Attestation de retrait de compte devises (original) ;

Présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte ;

Extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois ;

Eventuels livrets d'épargne ;

*ou dans le cas où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du service des Visas ;
Garantie fidéjussaire bancaire en Italie.*